

## NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2024 – 023	<b>ÉLECTIONS LÉGISLATIVES</b> <b>DIMANCHE 30 JUIN 2024 ET</b> <b>DIMANCHE 07 JUILLET 2024</b> <b>VOTES PAR PROCURATION</b>	11.06.2024

À l'attention de l'ensemble des habitants,  
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,  
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),  
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Les élections législatives se dérouleront le dimanche 30 juin 2024 pour le premier tour et le dimanche 07 juillet 2024 pour le second tour.

Je remercie les habitants souhaitant voter par procuration de bien vouloir se manifester auprès de l'accueil de la Résidence DEBROU au plus tard le mercredi 19 juin 2024.

Les habitants devront être en possession :

- D'une pièce d'identité,
- D'une carte d'électeur ou numéro national d'électeur,

Les habitants devront donner l'identité complète de leur mandataire :

- Nom-Prénom (Nom de jeune fille pour les femmes mariées),
- Date de naissance,
- Carte d'électeur ou numéro national d'électeur.

### ATTENTION :

- Le mandataire (personne qui votera en lieu et place) peut être inscrit dans une autre commune que le mandant (personne qui ne peut pas voter).
- En revanche, le mandataire doit toujours voter pour le mandant dans le bureau de vote de ce dernier.
- Une seule procuration de vote par mandataire.

Bien cordialement,

Le Directeur

A. ESSALHI

